



vente immobilière engagement mandat simple

Par **Marick**, le **20/11/2023** à **10:54**

Bonjour si nous signons un mandat simple avec une agence immobilière que cette dernière nous présente un acquéreur au prix fixé dans le mandat et que nous avons une proposition par un particulier le jour même sommes nous tenus de vendre à l'acquéreur présenté par l'agence si oui à quels risques nous exposons nous si nous ne respectons pas cela ?

est-ce la meme chose si l'acquerreur propose un prix inférieur à celui signé dans le mandat ?

merci de vos conseils